A bird flying out of a book

Description automatically generated

LES ARTICLES DE FOI

2023

NOTE : Les références bibliques soutiennent les articles de foi et ont été placées ici par l’action de l’Assemblée générale de 1976, mais ne doivent pas être considérées comme faisant partie du texte constitutionnel.

I. Le Dieu trinitaire

**1.** Nous croyons en un Dieu unique existant éternellement, infini, souverain créateur qui soutient l’univers ; lui seul est Dieu, saint dans sa nature, dans ses attributs et dans ses desseins. Ce Dieu qui est amour saint et lumière est trinitaire dans son être essentiel, révélé comme Père, Fils et Saint-Esprit.

(Genèse 1; Lévitique 19.2 ; Deutéronome 6.4-5 ; Esaïe 5.16 ; 6.1-7 ; 40.18-31 ; Matthieu 3.16-17 ; 28.19-20 ; Jean 14.6-27 ; 1 Corinthiens 8.6 ; 2 Corinthiens 13.14 ; Galates 4.4-6 ; Éphésiens 2.13-18 ; 1 Jean 1.5 ; 4.8)

II. Jésus-Christ

**2.** Nous croyons en Jésus-Christ, la deuxième personne de la trinité divine, qui de toute éternité est un avec le Père ; qui s’est fait chair par l’opération du Saint-Esprit et qui est né de la Vierge Marie, de sorte que deux natures entières et parfaites, divine et humaine, sont alors unies dans une seule personne, vraiment Dieu et vraiment homme, le Dieu-homme.

Nous croyons que Jésus-Christ est mort pour nos péchés, qu’il est vraiment ressuscité d’entre les morts, a revêtu son corps et tout ce qui a trait à la perfection de la nature humaine, avec quoi il est monté au ciel d’où il intercède pour nous.

(Matthieu 1.20-25 ; 16.15-16 ; Luc 1.26-35 ; Jean 1.1-18 ; Actes 2.22-36 ; Romains 8.3, 32-34 ; Galates 4.4-5 ; Philippiens 2.5-11 ; Colossiens 1.12-22 ; 1 Timothée 6.14-16 ; Hébreux 1.1-5 ; 7.22-28 ; 9.24-28 ; 1 Jean 1.1-3 ; 4.2-3, 15)

III. Le Saint-Esprit

**3.** Nous croyons au Saint-Esprit, la troisième personne de la trinité divine, qui est toujours présent dans l’Église de Christ et qui agit efficacement avec elle. Il convainc le monde de péché, régénère ceux qui se repentent et croient, sanctifie les croyants et les mène dans toute la vérité telle qu’elle est en Jésus.

(Jean 7.39 ; 14.15-18, 26 ; 16.7-15 ; Actes 2.33 ; 15.8-9 ; Romains 8.127 ; Galates 3.1-14 ; 4.6 ; Éphésiens 3.14-21 ; 1 Thessaloniciens 4.7-8 ; 2 Thessaloniciens 2.13 ; 1 Pierre 1.2 ; 1 Jean 3.24 ; 4.13)

IV. Les Saintes Écritures

**4.** Nous croyons à la pleine inspiration des Saintes Écritures, c’est-à-dire les soixante-six livres de l’Ancien et du Nouveau Testament donnés par inspiration divine, révélant infailliblement la volonté de Dieu à notre égard pour tout ce qui est nécessaire à notre salut, de telle sorte que ce qui n’y est pas contenu ne peut être prescrit comme article de foi.

(Luc 24.44-47; Jean 10.35 ; 1 Corinthiens 15.3-4 ; 2 Timothée 3.15-17 ; 1 Pierre 1.10-12 ; 2 Pierre 1.20-21)

V. Le péché - originel et personnel

**5.** Nous croyons que le péché est entré dans le monde par la désobéissance de nos premiers parents[[1]](#footnote-1) et par le péché, la mort. Nous croyons que le péché est de deux sortes : le péché originel ou dépravation et le péché commis ou personnel.

**5.1.** Nous croyons que le péché originel ou dépravation est cette corruption de la nature de toute la postérité d’Adam, en raison de laquelle toute l’humanité s’est éloignée de l’état de justice originelle ou de pureté de nos premiers parents dès leur création ; que cette corruption est ennemie de Dieu, sans vie spirituelle, encline au mal et cela continuellement. Nous croyons de plus que le péché originel subsiste dans la nouvelle vie de la personne régénérée jusqu’à ce que son cœur soit pleinement purifié par le baptême du Saint-Esprit.

**5.2.** Nous croyons que le péché originel se différencie du péché commis en ce qu’il constitue une tendance héréditaire à commettre le péché. Aucune personne n’est tenue pour responsable du péché originel, sauf si elle ne tient pas compte du remède divin ou le rejette.

**5.3.** Nous croyons que le péché commis ou personnel est une violation volontaire d’une loi de Dieu connue par une personne moralement responsable. Il ne doit donc pas être confondu avec les effets involontaires et inévitables tels que les manquements, les infirmités, les défauts, les erreurs, les échecs ou d’autres déviations d’une norme de conduite parfaite qui sont tous des effets résiduels de la Chute. Cependant, ces effets n’incluent pas les attitudes ou réponses contraires à l’esprit de Christ qui sont, à proprement parler, les péchés de l’esprit. Nous croyons que le péché personnel est tout d’abord et essentiellement une violation de la loi de l’amour ; et que par rapport à Christ ce péché peut être défini comme de l’incrédulité.

(Péché originel : Genèse 3 ; 6.5 ; Job 15.14 ; Psaume 51.7 ; Jérémie 17.910 ; Marc 7.21-23 ; Romains 1.18-25 ; 5.12-14 ; 7.1-8.9 ; 1 Corinthiens 3.1-4 ; Galates 5.16-25 ; 1 Jean 1.7-8.

Péché personnel : Matthieu 22.36-40 (avec 1 Jean 3.4) ; Jean 8.34-36 ; 16.8-9 ; Romains 3.23 ; 6.15-23 ; 8.18-24 ; 14.23 ; 1 Jean 1.9-2.4 ; 3.7-10)

VI. L’expiation

**6.** Nous croyons que Jésus-Christ, par ses souffrances, par l’effusion de son propre sang et par sa mort sur la croix, a pleinement expié tout péché humain, que cette expiation est l’unique moyen de salut et qu’elle est suffisante pour chaque personne de la race adamique. L’expiation est gracieusement offerte pour le salut de la personne qui n’est pas moralement responsable et des enfants innocents, mais elle n’est efficace pour le salut de la personne qui atteint l’âge de la responsabilité que lorsque celle-ci se repent et croit.

(Esaïe 53.5-6, 11 ; Marc 10.45 ; Luc 24.46-48 ; Jean 1.29 ; 3.14-17 ; Actes 4.10-12 ; Romains 3.21-26 ; 4.17-25 ; 5.6-21 ; 1 Corinthiens 6.20 ; 2 Corinthiens 5.14-21 ; Galates 1.3-4 ; 3.13-14 ; Colossiens 1.19-23 ; 1 Timothée 2.3-6 ; Tite 2.11-14 ; Hébreux 2.9 ; 9.11-14 ; 13.12 ; 1 Pierre 1.18-21 ; 2.19-25 ; 1 Jean 2.1-2)

VII. La grâce prévenante

**7.** Nous croyons que la grâce de Dieu en Jésus-Christ est librement accordée à tout être humain, permettant à tous ceux qui veulent abandonner le péché pour la justice, de croire en Jésus-Christ pour le pardon et la purification des péchés et d’accomplir des œuvres bonnes et agréables à Dieu. Nous croyons aussi que la création de la race humaine à l’image de Dieu impliquait la faculté de choisir entre le bien et le mal et les êtres humains furent ainsi créés comme étant moralement responsables ; que par la chute d’Adam, ils sont devenus dépravés de sorte qu’ils ne peuvent se détourner et invoquer Dieu par leurs propres forces naturelles et leurs propres œuvres pour arriver à la foi.

(Ressemblance avec Dieu et responsabilité morale : Genèse 1.26-27 ; 2.16-17 ; Deutéronome 28.1-2; 30.19 ; Josué 24.15 ; Psaume 8.3-5 ; Esaïe 1.8-10 ; Jérémie 31.29-30 ; Ézéchiel 18.1-4 ; Michée 6.8 ; Romains 1.19-20 ; 2.1-16 ; 14.7-12 ; Galates 6.7-8

Incapacité naturelle : Job 14.4 ; 15.14 ; Psaume 14.1-4 ; 51.7 ; Jean 3.6a ; Romains 3.10-12 ; 5.12-14, 20a ; 7.14-25

Libre grâce et œuvres de foi : Ézéchiel 18.25-26 ; Jean 1.12-13 ; 3.6b ; Actes 5.31 ; Romains 5.6-8, 18 ; 6.15-16, 23 ; 10.6-8 ; 11.22 ; 1 Corinthiens 2.9-14 ; 10.1-12 ; 2 Corinthiens 5.18-19 ; Galates 5.6 ; Éphésiens 2.8-10 ; Philippiens 2.12-13 ; Colossiens 1.21-23 ; 2 Timothée 4.10a ; Tite 2.11-14 ; Hébreux 2.1-3 ; 3.12-15 ; 6.4-6 ; 10.26-31 ; Jacques 2.18-22 ; 2 Pierre 1.10-11 ; 2.20-22)

VIII. La repentance

**8.** Nous croyons que l’Esprit de Dieu accorde à tous ceux qui choisissent de se repentir l’aide gracieuse d’un cœur pénitent et l’espérance de la miséricorde, afin qu’en croyant ils puissent recevoir le pardon et la vie spirituelle. La repentance est exigée de tous ceux qui, par pensée ou par action, sont devenus pécheurs contre Dieu. Elle est un changement d’esprit sincère et complet quant au péché, impliquant un sentiment de culpabilité personnelle et un abandon volontaire du péché.

Nous croyons que toute personne peut déchoir de la grâce et apostasier et, à moins qu’elle ne se repente de ses péchés, peut être perdue sans espoir et pour l’éternité. Nous croyons que toute personne régénérée est libre de ne pas retourner au péché mais peut vivre une communion ininterrompue avec Dieu par la puissante présence du Saint-Esprit qui rend témoignage à notre esprit que nous sommes enfants de Dieu.

(2 Chroniques 7.14 ; Psaume 32.5-6 ; 51.1-19 ; Esaïe 55.6-7 ; Jérémie 3.12-14 ; Ézéchiel 18.30-32 ; 33.14-16 ; Marc 1.14-15 ; Luc 3.1-14 ; 13.1-5 ; 18.9-14 ; Actes 2.38 ; 3.19 ; 5.31 ; 17.30-31 ; 26.16-18 ; Romains 2.4 ; 2 Corinthiens 7.8-11 ; 1 Thessaloniciens 1.9 ; 2 Pierre 3.9)

IX. La justification, la régénération et l’adoption

**9.** Nous croyons que la justification est l’acte juridique et miséricordieux de Dieu, par lequel il accorde plein pardon de toute culpabilité et rémission complète de la peine pour les péchés commis, ainsi que l’acceptation comme justes de tous ceux qui croient en Jésus-Christ et le reçoivent comme Seigneur et Sauveur.

**9.1.** Nous croyons que la régénération ou nouvelle naissance est cette œuvre miséricordieuse de Dieu par laquelle la nature morale du croyant repentant est stimulée spirituellement, lui accordant ainsi une vie spirituelle authentique, capable de foi, d’amour et d’obéissance.

**9.2.** Nous croyons que l’adoption est cet acte miséricordieux de Dieu par lequel le croyant justifié et régénéré est établi enfant de Dieu.

**9.3.** Nous croyons que la justification, la régénération et l’adoption sont simultanées dans l’expérience de ceux qui cherchent Dieu et sont reçues par la foi, précédée par la repentance ; et que le Saint-Esprit rend témoignage de cette œuvre et de cet état de grâce.

(Luc 18.14 ; Jean 1.12-13 ; 3.3-8 ; 5.24 ; Actes 13.39 ; Romains 1.17 ; 3.21-26, 28 ; 4.5-9, 17-25 ; 5.1, 16-19 ; 6.4 ; 7.6 ; 8.1, 15-17 ; 1 Corinthiens 1.30 ; 6.11 ; 2 Corinthiens 5.17-21 ; Galates 2.16-21 ; 3.1-14, 26 ; 4.4-7 ; Éphésiens 1.6-7 ; 2.1, 4-5 ; Philippiens 3.3-9 ; Colossiens 2.13 ; Tite 3.4-7 ; 1 Pierre 1.23 ; 1 Jean 1.9 ; 3.1-2, 9 ; 4.7 ; 5.1, 9-13, 18)

X. La sainteté chrétienne et l’entière sanctification

**10.** Nous croyons que la sanctification est l’œuvre de Dieu qui transforme les croyants à l’image de Christ. Elle s’opère par la grâce de Dieu par l’action du Saint-Esprit : d’abord par la sanctification initiale ou régénération (en même temps que la justification) ; ensuite par l’entière sanctification ; puis par l’œuvre continue de transformation du Saint-Esprit culminant à la glorification. Au moment de la glorification, nous sommes totalement conformes à son image.

Nous croyons que l’entière sanctification est l’acte de Dieu, suivant la régénération, par lequel les croyants sont libérés du péché originel ou dépravation et sont amenés à un état d’entière consécration à Dieu et à la sainte obéissance de l’amour rendu parfait.

Elle est accomplie par le baptême ou effusion du Saint-Esprit et intègre dans une seule expérience la purification du cœur de tout péché ainsi que la présence constante et intime du Saint-Esprit, fortifiant le croyant pour la vie et le service.

L’entière sanctification est rendue possible par le sang de Jésus. Elle est réalisée instantanément par la grâce au moyen de la foi, précédée par l’entière consécration. Le Saint-Esprit rend témoignage de cette œuvre et de cet état de grâce.

Cette expérience est exprimée par différents termes qui illustrent ses diverses phases, tels que : perfection chrétienne, amour parfait, pureté du cœur, baptême ou effusion du Saint-Esprit, plénitude de la bénédiction et sainteté chrétienne.

**10.1.** Nous croyons qu’il y a une nette distinction entre un cœur pur et un caractère mature. Le premier s’obtient instantanément, résultat de l’entière sanctification ; quant au second, il résulte de la croissance dans la grâce.

Nous croyons que le don de l’entière sanctification inclut l’impulsion divine de croître dans la grâce en tant que disciple à l’image de Christ. Cependant, cette impulsion doit être consciencieusement nourrie et il faut donner une attention soigneuse aux conditions requises et aux processus de développement spirituel et d’amélioration du caractère et de la personnalité à l’image de Christ. Cela requiert un effort soutenu sans lequel le témoignage peut être affaibli et la grâce contrariée et finalement perdue.

Les croyants grandissent en grâce et en amour sans réserve pour Dieu et le prochain en participant aux moyens de grâce, en particulier la communion fraternelle, les disciplines spirituelles et les sacrements de l’Église.

(Jérémie 31.31-34 ; Ézéchiel 36.25-27 ; Malachie 3.2-3 ; Matthieu 3.11-12 ; Luc 3.16-17 ; Jean 7.37-39 ; 14.15-23 ; 17.6-20 ; Actes 1.5 ; 2.1-4 ; 15.8-9 ; Romains 6.11-13, 19 ; 8.1-4, 8-14 ; 12.1-2 ; 2 Corinthiens 6.14-7.1 ; Galates 2.20 ; 5.16-25 ; Éphésiens 3.14-21 ; 5.17-18, 25-27 ; Philippiens 3.10-15 ; Colossiens 3.1-17 ; 1 Thessaloniciens 5.23-24 ; Hébreux 4.9-11 ; 10.10-17 ; 12.1-2 ; 13.2 ; 1 Jean 1.7, 9

(Perfection chrétienne, amour parfait : Deutéronome 30.6 ; Matthieu 5.43-48 ; 22.37-40 ; Romains 12.9-21 ; 13.8-10 ; 1 Corinthiens 13 ; Philippiens 3.10-15 ; Hébreux 6.1 ; 1 Jean 4.17-18

Pureté du cœur : Matthieu 5.8 ; Actes 15.8-9 ; 1 Pierre 1.22 ; 1 Jean 3.3

Baptême ou effusion du Saint-Esprit : Jérémie 31.31-34 ; Ézéchiel 36.2527 ; Malachie 3.2-3 ; Matthieu 3.11-12 ; Luc 3.16-17 ; Actes 1.5 ; 2.14 ; 15.8-9

Plénitude de la bénédiction : Romains 15.29

Sainteté chrétienne : Matthieu 5.1-7.29 ; Jean 15.1-11 ; Romains 12.1-15.3 ; 2 Corinthiens 7.1 ; Éphésiens 4.17-5.20 ; Philippiens 1.9-11 ; 3.12-15 ; Colossiens 2.20-3.17 ; 1 Thessaloniciens 3.13 ; 4.78 ; 5.23 ; 2 Timothée 2.19-22 ; Hébreux 10.19-25 ; 12.14 ; 13.20-21 ; 1 Pierre 1.15-16 ; 2 Pierre 1.1-11 ; 3.18 ; Jude 20-21)

XI. L’Église

**11.** Nous croyons en l’Église, la communauté qui confesse Jésus-Christ comme Seigneur, le peuple de l’alliance de Dieu rendu nouveau en Christ et le corps de Christ rassemblé par le Saint-Esprit au moyen de la Parole.

Dieu appelle l’Église à exprimer sa vie dans l’unité et la communion de l’Esprit ; dans l’adoration par la prédication de la Parole, l’observance des sacrements et le ministère en son nom ; par l’obéissance à Christ, la vie de sainteté et la responsabilité mutuelle.

La mission de l’Église dans le monde est de participer au ministère de rédemption et de réconciliation de Christ dans la puissance de l’Esprit. L’Église accomplit sa mission en faisant des disciples par l’évangélisation, l’éducation, les actes de compassion, l’engagement pour la justice sociale et le témoignage du Royaume de Dieu.

L’Église est une réalité historique qui s’organise selon les divers contextes culturels ; elle existe à la fois comme assemblée locale et en tant que corps universel, aussi elle met à part des personnes appelées par Dieu pour des ministères spécifiques. Dieu appelle l’Église à vivre sous son règne dans l’attente de la fin de toutes choses et du retour de notre Seigneur Jésus-Christ.

(Exode 19.3 ; Jérémie 31.33 ; Matthieu 8.11 ; 10.7 ; 16.13-19, 24 ; 18.15-20 ; 28.19-20 ; Jean 17.14-26 ; 20.21-23 ; Actes 1.7-8 ; 2.32-47 ; 6.1-2 ; 13.1 ; 14.23 ; Romains 2.28-29 ; 4.16 ; 10.9-15 ; 11.13-32 ; 12.1-8 ; 15.1-3 ; 1 Corinthiens 3.5-9 ; 7.17 ; 11.1, 17-33 ; 12.3, 12-31 ; 14.26-40 ; 2 Corinthiens 5.11-6.1 ; Galates 5.6, 13-14 ; 6.1-5, 15 ; Éphésiens 4.1-17 ; 5.25-27 ; Philippiens 2.1-16 ; 1 Thessaloniciens 4.1-12 ; 1 Timothée 4.13 ; Hébreux 10.19-25 ; 1 Pierre 1.1-2, 13 ; 2.4-12, 21 ; 4.1-2, 10-11 ; 1 Jean 4.17 ; Jude 24 ; Apocalypse 5.9-10)

XII. Le baptême

**12.** Nous croyons que le baptême chrétien, ordonné par notre Seigneur, est un sacrement qui signifie que nous acceptons les bienfaits découlant de l’expiation et l’intégration au corps du Christ. Le baptême est un moyen de grâce proclamant la foi en Jésus-Christ comme sauveur. Il doit être administré aux croyants indiquant leur pleine intention d’obéissance dans la sainteté et la justice. En tant que participants à la nouvelle alliance, les jeunes enfants et les personnes qui ne sont pas moralement responsables peuvent être baptisés à la requête des parents ou tuteurs. L’église s’engagera à leur formation chrétienne. Le baptême peut être administré par aspersion, par versement ou par immersion.

(Matthieu 3.1-7 ; 28.16-20 ; Actes 2.37-41 ; 8.35-39 ; 10.44-48 ; 16.29-34 ; 19.1-6 ; Romains 6.3-4 ; Galates 3.26-28 ; Colossiens 2.12 ; 1 Pierre 3.18 22)

XIII. La sainte cène

**13.** Nous croyons que la sainte cène, instituée par notre Seigneur et Sauveur Jésus-Christ, est un sacrement proclamant sa vie, ses souffrances, sa mort sacrificatoire, sa résurrection et l’espérance de son retour. La sainte cène est un moyen de grâce où le Christ est présent par l’Esprit. Tous sont invités par la foi en Christ à y participer et à être renouvelés dans la vie, le salut, et l’unité en tant qu’Église. Tous doivent venir avec une appréciation respectueuse de sa signification et, par ceci, annoncent la mort du Seigneur jusqu’à ce qu’il revienne. Ceux qui ont la foi en Christ et l’amour pour les saints sont invités par Christ à y participer aussi souvent que possible.

(Exode 12.1-14 ; Matthieu 26.26-29 ; Marc 14.22-25 ; Luc 22.17-20 ; Jean 6.28-58 ; 1 Corinthiens 10.14-21 ; 11.23-32)

XIV. La guérison divine

**14.** Nous croyons à la doctrine biblique de la guérison divine et nous encourageons nos membres à offrir la prière de la foi pour la guérison des malades. Nous croyons également que Dieu guérit par le moyen de la médecine.

(2 Rois 5.1-19 ; Psaume 103.1-5 ; Matthieu 4.23-24 ; 9.18-35 ; Jean 4.46-54 ; Actes 5.12-16 ; 9.32-42 ; 14.8-15 ; 1 Corinthiens 12.4-11 ; 2 Corinthiens 12.7-10 ; Jacques 5.13-16)

XV. La seconde venue de Christ

**15.** Nous croyons qu’à la fin des temps le Seigneur Jésus-Christ sera révélé comme Seigneur de tous. Il reviendra dans la gloire et la puissance pour établir pleinement le royaume de Dieu qu’il a proclamé et initié durant sa vie et son ministère. En tant que Dieu trinitaire qui a premièrement créé le ciel et la terre, Dieu les renouvellera dans la nouvelle création où il demeurera éternellement avec son peuple racheté. Nous qui serons vivants au moment de sa venue ne précéderons pas ceux qui sont endormis en Jésus-Christ ; mais si nous demeurons en lui, nous serons enlevés avec les saints ressuscités pour rencontrer le Seigneur dans les airs, ainsi nous serons toujours avec le Seigneur. En ce jour, Dieu qui a triomphé sur toutes les puissances du mal à la croix, réalisera ses desseins pleins d’amour pour sa création. Il n’y aura plus ni souffrance, ni injustice, ni mort, et Dieu essuiera toute larme.

(Deutéronome 10.17 ; Ésaïe 11.1-9 ; 65.17-25 ; 66.22-23 ; Matthieu 6.9-13 ; 24 ; 25.31-46, 28.18 ; Luc 4.18-21 ; Jean 14.1-3 ; Actes 1.9-11 ; 3.21 ; Romains 8.18-22 ; 1 Corinthiens 13.12-13 ; 15.24-25 ; 28 ; 2 Corinthiens 5.17 ; Philippiens 1.6 ; 2.5-11 ; 3.20-21 ; 1 Thessaloniciens 4.13-18 ; Tite 2.11-14 ; Hébreux 9.26-28 ; 2 Pierre 3.3-15 ; Apocalypse 1.7-8 ; 12.10-12; 21.1-8 ; 22.7-20)

XVI. La résurrection, le jugement et la destinée

**16.** Nous croyons à la résurrection des morts ; que les corps des justes et des injustes seront rappelés à la vie et unis à leur esprit. « Ceux qui auront fait le bien ressusciteront pour la vie, mais ceux qui auront fait le mal ressusciteront pour le jugement. »

**16.1.** Nous croyons au jugement dernier, au cours duquel chaque personne se tiendra devant Dieu pour être jugée selon les actions accomplies dans sa vie.

**16.2.** Nous croyons que la vie glorieuse et éternelle est assurée à tous ceux qui croient au salut et suivent dans l’obéissance Jésus-Christ notre Seigneur ; et que le pécheur qui meurt impénitent souffrira éternellement en enfer.

(Genèse 18.25 ; 1 Samuel 2.10 ; Psaume 50.6 ; Esaïe 26.19 ; Daniel 12.2-3 ; Matthieu 25.31-46 ; Marc 9.43-48 ; Luc 16.19-31 ; 20.27-38 ; Jean 3.16-18 ; 5.25-29 ; 11.21-27 ; Actes 17.30-31 ; Romains 2.1-16 ; 14.7-12 ; 1 Corinthiens 15.12-58 ; 2 Corinthiens 5.10 ; 2 Thessaloniciens 1.5-10 ; Apocalypse 20.11-15 ; 22.1-15)

1. C’est-à-dire, Adam et Ève. [↑](#footnote-ref-1)